

// heuristiques de l'art contemporain, lesquelles ne se prétendent plus chefs-d'œuvre.

// Quelle est la fonction de l'esthète ? Le chef-d'œuvre est censé réaliser l'unanimité du public selon Étienne Souriau ou Jean Galard : pour le premier, la culture commune de l'homme moderne lui // impose de reconnaître *L'enfer* de Dante, pour le second l'œuvre suscite ses interprétations. Tous deux dénoncent les égarements de certains critiques ou leur pouvoir discrétionnaire. En revanche l'œuvre contemporaine présentée par Georges Didi-Huberman peut décevoir, elle ne relève pas des valeurs partagées mais donne à inventer sa propre // valeur, y compris par le néophyte qui n'appartient pas au monde de l'art.

// La notion de chef-d'œuvre est ainsi historiquement datée, alors que les œuvres sont atemporelles après qu'elles sont apparues dans l'histoire. Leur valeur reste énigmatique, ce qui permet de discuter de l' // art même si les chefs-d'œuvre structurent le monde de l'art. Les productions contemporaines en même temps qu'elles interrogent sollicitent le spectateur car elles sont perpétuellement encore à l'œuvre.

Total : 583 mots

RAPPORT

■ Commentaires du jury

Culture générale ... Le *Trésor de la Langue Française Informatisé* définit ainsi l'expression culture générale : « **Culture générale** Ensemble des connaissances de base dans les domaines intellectuels considérés comme importants par la société en place, qui précède la spécialisation et correspond à un niveau d'instruction secondaire ». La culture peut également être considérée comme « formation [...] ou éducation intellectuelle ; le terme implique souvent un certain raffinement du goût et des mœurs. L[adjectif] correspondant est *cultivé*. Un homme *cultivé* développe ses qualités intellectuelles et son goût sans être forcément un savant. » « Par une autre évolution, le mot culture désigne tout ce qui concerne les arts au sens large »¹. Il convient de ne pas confondre ces diverses acceptions. Toutefois, la synthèse de textes proposée au concours Tremplin 1 relève des épreuves dites de « culture générale ». À l'exception d'un sujet opposant modernité et postmodernité (session 2001) et d'une réflexion sur l'aide de la technologie à la vérité artistique (session 2005), les dossiers proposés n'évoquaient pas l'esthétique, cette composante majeure de la culture, ce domaine d'un plaisir raffiné et humainement essentiel. Enjeu principal du sujet 2011, la question du chef-d'œuvre s'est révélée difficile pour nombre des candidats par ailleurs souvent

¹ Extraits de l'article « Culture » du *Nouveau vocabulaire de la philosophie et de sciences humaines*, par Louis-Marie MORFAUX et Jean LEFRANC Éditions Armand Colin.

techniquement bien préparés. La méconnaissance de l'art contemporain, y compris d'œuvres ou d'auteurs emblématiques comme les *ready-made* de Duchamp ou la poésie de Francis Ponge, accentuait les problèmes posés par le style des extraits présentés. Inversement quelques candidats utilisant judicieusement quelques illustrations issues de la diversité des beaux-arts, sans être connaisseurs ou spécialistes, ont composé des copies remarquables : restituant la complexité des débats contemporains sur la notion de chef-d'œuvre dans la confrontation des auteurs et étayant de façon pertinente la discussion argumentée.

Les candidats, dans leur grande majorité, semblent avoir compris les principes de l'exercice difficile qu'est la synthèse de textes telle qu'elle est exigée au concours Tremplin 1. Les consignes sont prises en compte et souvent respectées. La qualité de la langue semble également s'être améliorée, même si les fautes de français pénalisent encore plus de la moitié des candidats. La structure et la composition de la synthèse sont également plus conformes aux exigences formelles. Certes le contraste entre les diverses copies est considérable et ces progrès paraissent encore bien timides pour les correcteurs mais il convient de les saluer.

Face à cette bonne volonté et à cette préparation chez les candidats, le manque de connaissances artistiques c'est-à-dire à proprement parler des déficiences de culture générale ont souvent posé problème aux étudiants. Le thème du dossier de cette année et le type d'expression qui lui est corrélatif, notamment dans le troisième des textes proposés, ont ainsi joué un rôle discriminant bien supérieur à celui qui était attendu. Nulle connaissance précise d'œuvre ou d'auteur n'était requise ce qu'ont confirmé de nombreux candidats qui ont composé de bonnes synthèses grâce à une étude rigoureuse, précise, attentive des extraits. Un certain vocabulaire : heuristique, métaphysique, nominalisme ou certains jeux sur les mots, qu'il s'agisse des allusions au « savon » de Ponge ou aux œuvres « sans queue ni tête » ont perturbé davantage quelques étudiants alors que d'autres ont su mieux exploiter le contexte. Ici encore le contraste entre les copies a été tout à fait important.

■ La réflexion argumentée

La réflexion argumentée reste le parent pauvre des compositions : alors qu'elle représente 60 % des points, qu'elle n'est pas sujette à des pénalités et qu'elle est brève (120 mots), cette partie de l'épreuve reste trop négligée par les candidats.

Le sujet proposé cette année n'amenait pas de risque de contre-sens ou d'incompréhension :

Faut-il réduire l'art aux seuls chefs-d'œuvre ?

En revanche, à l'instar des textes de la synthèse, les connaissances élémentaires sur l'art ont fait défaut ici à nombre de copies. Les beaux-arts ne se réduisent pas, à l'évidence, aux seules œuvres exceptionnelles : l'art est une pratique à laquelle le néophyte comme l'apprenti ont part. La musique ne saurait être limitée à quelques rares interprétations qui feraient date ou à la virtuosité d'artistes hors normes. L'architecture ne saurait être cantonnée aux merveilles si peu nombreuses : l'art y est présent dans les constructions des particuliers ... Les

génies eux-mêmes ne se limitent pas à quelques créations : le travail préalable, les esquisses ou projets avortés, l'apprentissage par imitation relèvent également de la pratique artistique. L'œuvre n'est que l'aboutissement de démarches intellectuelles voire spirituelles, lesquelles relèvent autant de l'art que leur résultat. Ce sont les musées notamment ou les académies qui isolent et mettent en exergue certaines œuvres représentatives ou remarquables au risque d'ailleurs de voir les avant-gardes s'exiler dans des salons des refusés. Les critères de la sélection des chefs-d'œuvre suscitent à juste titre débat et imposent de reconnaître des qualités esthétiques aux œuvres non retenues. Viser le chef-d'œuvre encore inconnu, serait pour un artiste courir après une chimère. Enfin le chef-d'œuvre renvoie l'art au passé et exclut la nouveauté ou l'invention : l'art n'est pas ce qui a été fait mais ce qui est en train de se faire, y compris par l'intervention du public, y compris dans l'éphémère, y compris dans l'inachevé Point n'était besoin d'être spécialiste ou esthète pour traiter de la question posée ... quelques remarques de bon sens et un peu d'esprit critique auraient dû permettre à n'importe quel candidat de composer une réflexion argumentée pertinente. L'originalité en l'occurrence pouvait être fournie par les illustrations et les exemples ! Hélas les correcteurs ont dû déchanter ... pour nombre de copies les *tags* et les *graffs* résument l'essentiel de la création en dehors des chefs-d'œuvre ... et les arts se limitent à la peinture et à la musique !

■ La synthèse

La synthèse portait sur trois extraits de philosophes.

La définition du chef-d'œuvre proposée par le *Vocabulaire d'esthétique* dû à Étienne Souriau n'a le plus souvent pas posé de difficulté conformément à la nature de l'ouvrage. Tout au plus une lecture trop rapide empêchait de saisir la subtilité de la démarche qui, sous une linéarité apparente, proposait une argumentation pro et contra. Plus qu'une simple question de lexicque, ce vocabulaire suggère une analyse des notions.

L'extrait de Jean Galard, relevant d'un livre d'esthétique *Une question capitale pour l'esthétique in Qu'est-ce qu'un chef-d'œuvre ?*, est plus technique. Sa structure est plus riche et complexe : il joue sur une série d'alternatives entre deux conceptions de l'œuvre d'art puis entre des évaluations opposées de ces doctrines. En outre les références nombreuses soit à des artistes comme Francis Ponge soit à des théoriciens de l'art ont paru parfois déconcerter des candidats. En particulier certaines copies ne distinguent pas entre l'auteur de l'extrait et les auteurs cités ou les références. Cependant l'analyse rigoureuse de la démarche précise du propos a permis des restitutions très intéressantes.

La plume de Georges Did-Huberman introduit au catalogue de l'exposition *Chefs-d'œuvre* laquelle inaugura le Centre Pompidou Metz, un événement pour l'art contemporain qui dépasse le cadre strictement local. Par son style original, l'article est en harmonie avec sa thèse et l'objet dont il traite : la notion de chef-d'œuvre n'est plus de mise lorsqu'il s'agit de nombre de créations contemporaines. Par la formule provocatrice : des œuvres sans « queue ni chef » (explicitée au sein du passage) et par l'allusion initiale à Marcel Duchamp, cet auteur indique qu'il démonte les présupposés de la conception usuelle du chef-d'œuvre et qu'il en dénonce l'inadaptation à la création d'aujourd'hui. Cette démarche critique, les allusions aux œuvres et artistes contemporains, le jeu avec les mots ont suscité des prestations

remarquables chez les meilleurs étudiants. L'épreuve de cette année s'est de la sorte révélée très discriminante à l'égard des candidats du haut de tableau : pour plus de 10 %, les copies se sont de la sorte révélées excellentes. Bien des candidats moins à l'aise ont réussi, malgré parfois leurs difficultés face à ce texte surprenant, à construire une confrontation pertinente et intéressante. Il s'agit en effet ici non pas de restituer exactement une pensée mais de mettre en rapport les trois extraits. Toutefois Georges Did-Huberman dans cet extrait a constitué le principal problème rencontré par les étudiants de cette session.

Quelques remarques plus méthodologiques permettent de tirer les principaux enseignements de la correction des synthèses de la session 2011.

Les fautes de français, les maladresses et approximations aussi bien en expression qu'en compréhension sont, et de loin, la principale explication des mauvais résultats obtenus par certains candidats. Plus d'un étudiant sur deux est pénalisé pour les fautes d'orthographe ou de grammaire qu'il a commises. Pour la plupart les difficultés rencontrées dans la saisie des thèses d'auteurs tiennent à une saisie défailante de la structure argumentative ou du lexique employé. Un léger progrès a paru se dessiner selon quelques correcteurs anciens et habitués. Il reste à espérer qu'il se confirmera lors des prochaines sessions.

Un relâchement net est apparu au contraire, dans la détermination précise des titres donnés à la synthèse. Des formules générales ou la simple reprise du thème ne permettent pas d'indiquer d'emblée au correcteur que le problème posé a été saisi. Or c'est là une opportunité appréciable et appréciée : la lecture de l'introduction est ainsi facilitée par un titre qui anticipe.

Le décompte des mots et l'inscription des marges dans le texte de la synthèse ou dans les marges forment un auxiliaire précieux à la correction. Il est inutile de tenter de frauder sur ces chiffres : les correcteurs sont tenus d'effectuer le décompte. Les tentatives de triche (avec parfois des écarts supérieurs à 100 mots entre le chiffre annoncé et la réalité) ou les annonces fantaisistes indisposent la personne qui évalue la copie !

La difficulté majeure de l'exercice reste l'organisation d'une confrontation entre les auteurs et leurs thèses. Les copies hors normes, par exemple celles qui présentent une dissertation sans référence aux auteurs, sont de plus en plus rares. En revanche, face aux difficultés des textes de cette année, trop de candidats ont, à tort, tenté de faire l'impasse sur l'un ou l'autre des auteurs. La juxtaposition de trois résumés, même s'ils sont fidèles, ne répond pas aux exigences de l'épreuve, elle est donc sanctionnée et bien plus sévèrement qu'un essai maladroit de synthèse qui comporterait des approximations ou interprétations maladroites ou fautives.

■ Bilan de l'épreuve de la session 2011

La session 2011 de l'épreuve de synthèse de textes, au concours Tremplin 1, impose un bilan contrasté même s'il faut y déceler plutôt un progrès par rapport aux résultats des années précédentes. La compréhension de la nature et des principes de l'épreuve semble souvent acquise, la technique des candidats manifeste un réel travail de préparation et les très bonnes copies sont nombreuses.

Il n'en reste pas moins que l'expression française des candidats est trop souvent maladroite ou fautive, ce qui les pénalise très sévèrement.

Enfin, les textes de cette année ont hélas indiqué des manques sérieux dans la culture générale, notamment artistique, de beaucoup de candidats. Ils ont néanmoins mis en exergue l'originalité et la richesse des meilleurs d'entre eux.